

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

n° 238-23 C

Objet : RS - Approbation d'une convention financière et de cession d'ouvrage avec la commune de Bassens pour l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la rue Centrale RD8E et la rue de Bolliet

- date de convocation le 15 décembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmaï - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillemet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Anne-Marie Barouti à Alain Saurel - de Sophie Bourgade à Florence Bourgeois - de Michel Camoz à Gaëtan Pauchet - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillemet - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Danièle Goddard à Thierry Repentin - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Micheline Myard-Dalmaï - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Alain Thieffinat à Martine Lambert

conseillers excusés : 10

Jimmy Bâabâa - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Raphaële Mouric - Farid Rezzak - Sara Rotelli

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

délibération n° 238-23 C

objet **RS - Approbation d'une convention financière et de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Bassens pour l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la rue Centrale RD8E et la rue de Bolliet**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que la rue Centrale sur la commune de Bassens, RD8E, est classée voirie d'intérêt communautaire. A ce titre, Grand Chambéry est maître d'ouvrage des travaux d'aménagement.

Grand Chambéry, en étroite concertation avec la commune de Bassens, a étudié l'aménagement d'un giratoire au carrefour de la rue Centrale avec la rue de Bolliet et l'accès au centre commercial Carrefour.

L'aménagement de ce secteur répond aux objectifs suivants :

- sécuriser le carrefour pour l'ensemble des usagers tous modes,
- mettre en accessibilité les continuités piétonnes et l'arrêt de bus Galion,
- améliorer la lisibilité du carrefour,
- fluidifier la circulation en offrant la possibilité de réaliser des mouvements aujourd'hui impossibles : la sortie du centre commercial Carrefour côté rue Centrale se fait actuellement uniquement en tourne-à-droite, le flux de véhicules souhaitant rejoindre l'échangeur 17 vers la gauche est obligé d'emprunter le giratoire de l'avenue de Turin, ce qui charge inutilement le trafic et participe à la saturation de ce giratoire (de l'ordre de 20 %),
- requalifier l'ensemble du secteur aujourd'hui vieillissant, en lien avec les évolutions à titre privé des enseignes commerciales du secteur.

Les travaux prévoient les prestations suivantes :

- la libération des emprises,
- les terrassements,
- les travaux de réseaux secs : éclairage public, télécommunications (fibre, vidéosurveillance),
- les réseaux humides : eaux pluviales, arrosage,
- les poses de bordures et murets de soutènement,
- la modernisation des équipements d'éclairage public (luminaires led),
- les structures et revêtements de chaussée et trottoir, y compris revêtement qualitatif,
- la mise en œuvre de terre végétale,
- les plans de récolement.

Ces travaux seraient prévus à partir de mi-mars 2024 pour une durée de 5 mois.

Parmi ces prestations, certaines relèvent de la compétence de Grand Chambéry au titre de ses compétences voirie et mobilité. D'autres relèvent de la compétence des communes : réseau de fibre communale, arrosage.

Afin de garantir la réalisation de l'ensemble des travaux de manière cohérente et coordonnée, il apparaît nécessaire de confier le pilotage des marchés relatifs à l'opération à un maître d'ouvrage unique. L'opération intégrant une majorité de prestations relevant de la compétence de l'agglomération, cette dernière propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération, y compris pour le compte de la commune.

Il est donc proposé que la commune de Bassens transfère de manière temporaire sa maîtrise d'ouvrage à Grand Chambéry, pour la réalisation des études et travaux relatifs à l'opération.

Par ailleurs, la création du giratoire s'inscrit en lien avec l'évolution du centre commercial Galion, qui a obtenu un permis de construire pour sa requalification complète.

La commune perçoit la recette liée à la part communale de la taxe d'aménagement liée au permis.

La maîtrise d'ouvrage des aménagements aux abords immédiats du centre commercial étant portée par Grand Chambéry, il est proposé de la part de la commune de Bassens un reversement d'un montant équivalent à 50 % de sa part de taxe d'aménagement pour la réalisation des travaux.

Il convient de conditionner le versement de la part de la taxe d'aménagement de 50 % au démarrage des travaux sur le tènement du centre commercial Galion.

Enfin, le projet d'aménagement inclut des revêtements qualitatifs : béton désactivé et enrobé grenailé. Conformément à la délibération n° 128-18 C relative à la compétence voirie, les plus-values qualitatives sont à la charge des communes.

Ainsi, il est proposé d'approuver la présente convention, qui fixe :

- d'une part les modalités par lesquelles la commune de Bassens confie à Grand Chambéry sa maîtrise d'ouvrage pour les équipements relevant de sa compétence, dans la conduite des études et travaux,
- d'autre part les modalités par lesquelles la commune de Bassens participe financièrement à l'opération d'aménagement portée par Grand Chambéry.

L'enveloppe prévisionnelle globale de l'opération pour les études et travaux s'élève à 865 000 € HT.

La part financière de la commune de Bassens dans l'opération s'élèverait ainsi à 118 410 € HT :

	MONTANT TOTAL	COMMUNE DE BASSENS		
		prestation de compétence communale	Reversement 50% Taxe Aménagement	Participation PV qualitatives
TOTAL OPERATION ETUDES ET TRAVAUX € HT	865 000,00	10 310,00	88 000,00	20 100,00
TVA	173 000,00	2 062,00		
TOTAL € TTC	1 038 000,00	12 372,00		

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention financière et de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la commune de Bassens confiant à Grand Chambéry la maîtrise d'ouvrage des prestations relevant de la compétence de la commune dans l'aménagement d'un carrefour giratoire rue Centrale, et actant la participation financière de la commune au titre du reversement partiel de la taxe d'aménagement et au titre des plus-values qualitatives sur les voiries d'intérêt communautaire,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cette convention.

le président,
Thierry Repentin



ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **238-23 C**

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'une convention financière et de comaitrise d'ouvrage avec la commune de Bassens pour l'aménagement d'un carrefour giratoire entre la rue Centrale RD8E et la rue de Bolliet
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations 1 - Autorisation de signer la convention
Date de l'acte :	21 décembre 2023
Annexe(s) :	Convention CoMoa et Fi Giratoire rue Centrale à Bassens

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231221-lmc1H30719H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30719H1

Date de transmission en Préfecture : 26 décembre 2023

Date de réception en Préfecture : 26 décembre 2023

Publication sur le site internet: mercredi 27 décembre 2023